

## AU COMITÉ TECHNIQUE DU MARDI 19 OCTOBRE 2021

Ce compte rendu fait état des positions de vos représentants CGT pour chaque point à l'ordre du jour. Vos représentants présents à la séance étaient : Éric Kargès, François Le Douarin, Bruno Resdedant.

### 1) Compte rendu de la séance du 20 juillet 2021 (avis)

*Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.*

### 2) Tableau des effectifs CCAS (avis)

Concernant la réorganisation au sein du CCAS, laquelle entraîne la suppression d'un poste d'infirmière pour la création d'un poste d'assistante sociale (décision prise au CT du mois de juin), Mme Gaudubois (élue) exprime son inquiétude quant à la dégradation du service rendu au CMS.

Le Directeur général des services répond que le profil de poste d'infirmière fait partie des métiers pour lesquels la collectivité rencontre de grande difficulté de recrutement. Il précise que la technicité de ces métiers est mal rémunérée dans la fonction publique et que nous sommes confrontés à la concurrence des rémunérations avec le privé. Tout ceci ne fait qu'amplifier le désintérêt des jeunes générations pour le service public.

*Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU*

### 3) Tableau des effectifs de la ville (avis)

Vos représentants CGT interviennent dans ce débat, concernant les difficultés de recrutement sur la ville, pour demander si des embauches d'auxiliaires de puériculture sont en vue afin de permettre la réouverture des petites sections des deux crèches. Il nous est répondu qu'aucune candidature n'est arrivée.

Nous demandons alors s'il est possible de remplacer en partie ces postes d'auxiliaires de puériculture par des CAP petite enfance. La DRH indique que cela est déjà fait mais que les quotas réglementaires imposés aux structures petite enfance nécessitent une présence minimale d'auxiliaires de puériculture.

Nous affirmons que la CGT est consciente de la difficulté à recruter des personnels qualifiés mais que, là-aussi, la fermeture des deux lieux d'accueil des petites sections sur la ville pose de sérieux problèmes de qualité de service public local.

*Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.*

### 4) Réorganisation de la Direction de l'Éducation et de l'Enfance (avis)

La Directrice de l'ETE présente la réorganisation du Pôle Education et temps de l'enfant.

Il est proposé de revenir à l'organisation qui avait court avant la précédente réorganisation (qui date d'environ un an), avec trois postes de responsabilité sur ce pôle : une responsable du pôle éducation et restauration, ayant sous sa responsabilité une responsable du service entretien et une responsable du service restauration.

La principale modification par rapport à cette période concerne la modification d'un des quatre postes administratifs, qui est transformé en poste de Référente affaires scolaires.

La FSU signale que ce nouveau poste de Référente est un poste d'encadrement et qu'il nécessite donc d'être requalifié en catégorie B. La CGT soutient cette proposition.

La fiche de poste est modifiée sur place.

*Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, avis favorable pour la FSU.*

## **5) Présentation du rapport social unique 2020 CCAS (avis)**

Aucun commentaire n'est exprimé sur ce document.

*Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, avis favorable FSU.*

## **6) Présentation du Rapport social unique (RSU) 2020 Ville (avis)**

Nous remarquons à nouveau que ce document comporte le terme « *absentéisme* » pour désigner des congés maladie. Si nous comprenons qu'il est impossible de modifier ce terme péjoratif, figurant dans les documents administratifs imposés par l'administration centrale, nous demandons qu'il ne soit pas employé dans nos instances de Comité technique.

Vos représentants de la CGT expriment leur inquiétude concernant l'augmentation des postes occupés par des contractuels et la diminution du nombre de fonctionnaires.

Nous ne contestons pas le fait que des emplois libérés par des départs en retraite soient éventuellement occupés par des contractuels mais nous constatons qu'il existe un nombre incompréhensible d'agents non titulaires qui perdure sur la collectivité.

Nous affirmons à nouveau que ces agents précaires représentent la variable d'ajustement pour compresser la masse salariale, en cas de besoin.

Nous demandons à l'employeur de répondre en séance au courrier de la CGT concernant la suppression de deux heures hebdomadaires de réunion de projet pédagogique qui touche, depuis septembre dernier, les agents contractuels du périscolaire occupant un emploi inférieur à 70% d'un temps complet.

Le Directeur Général des Service nous répond que cette mesure est justifiée, tenant compte de la réflexion qui est en cours sur la réorganisation du service périscolaire.

Nous réprouvons cette atteinte aux droits des salariés les plus précaires d'entre nous et nous demandons la réintégration de ces heures dans l'emploi du temps des agents concernés !

Nous demandons qu'une réponse écrite à notre courrier nous soit communiquée, afin qu'elle puisse être transmise aux agents.

Trois jours après le CT (vendredi 22 octobre), la CGT a reçu une réponse de l'employeur.

Notre demande initiale, ainsi que la réponse de l'employeur sont disponibles sur notre site web :

<https://cgt-territoriaux-leslilas.org/Precarisation-dans-le-periscolaire>

Un autre point du Rapport social unique a notamment attiré notre attention. Il s'agit du nombre important d'heures supplémentaires sur l'année 2020, soit 11 340 heures pour les titulaires et 16 840 heures pour les contractuels.

Nous savons que le contexte particulier de la crise sanitaire ou le fait qu'il y ait eu des élections pendant cette période peut expliquer ce nombre important mais nous pensons, tenant compte de la persistance du nombre important d'heures supplémentaires, d'une année sur l'autre, que ces raisons conjoncturelles n'expliquent pas tout le problème.

Nous insistons pour qu'une réflexion soit engagée afin de remplacer la plus grande partie possible de ces heures supplémentaires par des emplois pérennes.

*Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, avis favorable FSU.*

## **7) Bilan de la formation 2020 (information)**

Nous insistons à nouveau sur le fait que de nombreux agents ont été privés de formation depuis deux ans. La DRH indique que plusieurs thèmes de formations intra sur la collectivité ont été définis avec le CNFPT, notamment : égalité femmes-hommes, laïcité, langue des signes...

Nous demandons si des formations en informatique sont prévues en intra. Il nous est répondu que ces formations seront données par le médiateur numérique, puisque cette personne sera chargée d'accompagner le public et les agents. Le poste de médiateur numérique est en cours de recrutement.

## **8) Procédure de préinscription en ligne pour les formations du CNFPT (information)**

Nous rappelons qu'à la demande de la CGT, la préinscription sur le site du CNFPT est maintenant disponible pour les agents de la collectivité. On nous informe qu'il n'est pas nécessaire de créer un compte pour accéder à ce service mais que les agents doivent activer l'accès, avec la DRH. Aujourd'hui, 145 agents de la collectivité ont activé l'accès.

## **9) Incidence sur le déroulement de carrière de l'impossibilité d'avoir suivi des formations et passé des concours (information)**

La DRH répond à la CGT, qui avait mis ce point à l'ordre du jour, qu'aucun agent ne sera pénalisé dans son déroulement de carrière à cause de formations non effectuées pendant la période de confinement lié au COVID.

La ville prendra en compte les quatre dernières années au lieu de trois. De plus les formations obligatoires seront intégrées pour pouvoir prétendre à l'avancement de grade.

## **10) Point sur la situation sanitaire Covid (information)**

Le DGS informe que la collectivité compte 3 agents concernés par une suspension de salaire, en raison d'une non-présentation du passe sanitaire (cette obligation ne vaut que pour certains postes, notamment médicaux et d'accueil).

Nous désapprouvons le fait que ces 3 agents fassent l'objet d'une suspension sans que leur soit proposée la possibilité de travailler sur d'autres postes. Ces collègues estiment, à juste titre, qu'ils font l'objet d'une discrimination.

Plus généralement, nous exprimons notre inquiétude quant au climat général qui a cours dans ce pays depuis plusieurs années.

Cette période est marquée par un autoritarisme institutionnel qui confine la population dans une sorte d'état d'urgence permanent, l'habituant progressivement à accepter des situations de contrôle social qu'il n'aurait certainement pas été possible d'imposer aussi facilement au début de la séquence. Toutes ces mesures semblent s'éterniser.

Les citoyens, placés sous contrainte, sont sommés d'adopter des comportements pour le moins insolites : signer des formulaires pour s'autoriser soi-même à sortir dans la rue, s'habituer à présenter en permanence une autorisation de circuler, de consommer, de se distraire, de se cultiver... De simples agents de catégorie C - des collègues de l'accueil - se trouvent subitement investis d'une mission de contrôle de la population, avec menace pénale en cas de désobéissance, alors que rien n'indiquait dans leur contrat de travail ou dans leur profil de poste qu'ils auraient à faire ce type de tâches.

La CGT exprime sa solidarité et toute sa sympathie pour les agents des structures culturelles d'Est-Ensemble (bibliothèques et conservatoires) - dont le CGT - qui ont obtenu par la lutte, la non-application du passe sanitaire pour le public de moins de 18 ans. Nous sommes satisfaits de constater que cette victoire a été finalement acquise aussi localement, pour la bibliothèque et le conservatoire des Lilas.

La CGT demande ce qu'il adviendra si, tel qu'il a été signalé le matin même dans la presse, une troisième dose de vaccin venait à être imposée. Il est répondu que cette éventualité ne concerne pas les agents de la fonction publique territoriale.

## **11) Point sur la mise en place d'une charte des temps (information)**

Le Directeur général des services présente l'état d'avancement du chantier d'application local du volet « temps de travail » (1607 heures) de la loi dite de modernisation de la fonction publique (une loi à laquelle nous sommes fermement opposés).

Il rappelle qu'un groupe de travail sera constitué en novembre afin de finaliser, d'ici la fin de l'année, une procédure de négociation avec les organisations syndicales autour d'une « Charte des temps » visant à succéder à l'accord cadre, datant de 2001.

*Les documents transmis par l'employeur aux représentants du personnel, lors des Comités Techniques, sont consultables par tous les agents qui nous en font la demande. Pour cela, venez nous rencontrer au 82 bis, avenue Pasteur, pendant nos permanences, le mardi de 9 heures à 12 heures et le jeudi de 14 heures à 17 heures.*

### **Pour être plus fort ensemble, je me syndique à la CGT**

**Nom :** .....

**Prénom :** .....

**Service :** .....

**Téléphone :** .....

**Email :** .....

À déposer dans la boîte aux lettres du syndicat au 82bis avenue Pasteur ou à remettre à un militant.